



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-054

#### Contrat de partenariat pour une action de sensibilisation Mobiprox (Transition Écologique)

8.7

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

La ville de Dreux, lauréate de l'appel à projets AVELO2, encourage depuis un an l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien en développant de plus en plus des pistes et bandes cyclables afin de sécuriser la circulation douce.

Après des animations organisées dans le cadre des semaines européennes du développement durable, dont les retours des utilisateurs sont positifs, la ville de Dreux poursuit le déploiement des ateliers mobilités en 2022.

Avec l'engouement pour les mobilités douces, de nouveaux modes de transports émergent, on les appelle les EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé) : trottinettes électriques, monoroues, hoverboards...

Pour permettre une cohabitation sereine entre tous, des règles sont à respecter pour les EDPM. Avec leur programme MOBIPROX, la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM) et l'association prévention Routière, souhaitent assurer une action de sensibilisation et d'information.

Par la signature d'un contrat de partenariat, la Fédération s'engage à assurer une journée d'initiation gratuite sur l'utilisation de la trottinette électrique qui se déroule de 8h à 18h et qui est à destination du grand public. Cette animation s'intégrera dans la stratégie mobilité qui comprend notamment un volet accompagnement au changement.

En contrepartie, la Ville s'engage à assurer la bonne exécution du programme par :

- La mise à disposition de barrières Vauban permettant la sécurisation des contours du circuit,
- Un barnum et un raccordement électrique pour l'installation de l'espace de sensibilisation,
- La communication sur l'évènement afin de fournir la visibilité nécessaire au succès de la prestation,
- La mise à disposition d'un espace de 150 m<sup>2</sup> (extérieur ou intérieur) pour une initiation aux trottinettes électriques.

Vu l'avis favorable à l'unanimité (6 pour – 1 abstention) de la commission Transition écologique.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Nelson FONSECA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Permet à la Ville de Dreux de participer au Programme MOBIPROX,
- Approuve le projet de Contrat de Partenariat avec la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit Contrat de Partenariat.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022

Et affichage le 11 AVR 2022



**Le Maire,  
Conseiller régional**

**Pierre-Frédéric BILLET**

